

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2489

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 13

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les modifications apportées à l'article 8.